



# UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



## ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE

Siège Social : MAISON DES SPORTS

44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF

Téléphone : 06 60 59 61 66

Mail : [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)

Site : [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr)



CLUB N° 07940213

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES

ET DE SPORTS SOUS MARINS

## PIECES A JOINDRE AU BULLETIN

- Pour les nouveaux adhérents : **2 photos** d'identité récentes
- **Un certificat médical** type FFESSM établi par un médecin généraliste, fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport.  
**Nota :** Pour les candidats au niveau 4, initiateur ou MF1, le certificat médical devra obligatoirement être établi par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport.
- **Règlement de l'adhésion** (USV Plongée, FFESSM, assurance LAFONT, carnet et passeport) par chèque établi à l'ordre de "USV Plongée".
- **Attestation d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique de la plongée sous-marine.**  
La licence comprend une assurance Responsabilité Civile, aussi, tout licencié est assuré pour les dommages corporels, matériels et/ou immatériels dont il serait responsable vis à vis d'autrui, dans le cadre de la pratique des activités fédérales, dans le monde entier.  
Mais cette assurance ne couvre pas le licencié pour ses propres dommages corporels comme par exemple les frais de caisson qui s'élèvent rapidement à plus de 10 000 euros pour un accident bénin de décompression.  
Il est donc demandé aux adhérents de souscrire une assurance pour la pratique de la plongée sous-marine auprès d'un assureur ou du Cabinet LAFONT et de justifier cette souscription par une attestation d'assurance.
- **Autorisation Parentale** pour les adhérents mineurs complétée et signée par le ou les responsables légaux du mineur.

### Très important :

Afin de faciliter le travail du secrétariat, aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Délai de retour des dossiers : **3 semaines maximum après le premier entraînement.**

Passé ce délai, **l'accès au bassin sera interdit** pour des raisons évidentes d'assurances.



# UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



## ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE

Siège Social : MAISON DES SPORTS

44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF

Téléphone : 06 60 59 61 66

Mail : [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)

Site : [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr)



CLUB N° 07940213

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES

ET DE SPORTS SOUS MARINS

## BULLETIN D'ADHESION SAISON 201 / 201

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu (avec le n° du département) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Profession\* : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Travail\* : .....

☎ Portable : ..... e-mail : .....

Licence n° : ..... Niveau de plongée actuel : .....

### Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : .....

Adresse : .....

☎ : .....

COTISATION USV - FFESSM ..... €

Carnet et passeport de plongée ..... €

La souscription d'une assurance complémentaire est obligatoire pour l'inscription.

Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de l'assureur de votre choix ou de celle du Cabinet LAFONT que le club propose ci-après : (**raier les mentions inutiles**)

LOISIRS 1 ..... €

LOISIRS 2 ..... €

LOISIRS 3 ..... €

Chèque établi à l'ordre de **USV PLONGEE** Total ..... €

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare m'engager à le respecter dans sa totalité.

Fait à Villejuif le / /

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'USVP. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : **Thierry BURDIN** – [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)

\* information facultative



Club N° 07940213  
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES  
ET DE SPORTS SOUS MARINS

# UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



**ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE**  
Siège Social : MAISON DES SPORTS  
44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF  
Téléphone : 06 60 59 61 66  
Mail : [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)  
Site : [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr)



Nom :

Prénom :

## Fiche d'autorisation d'utilisation de photos

Cette saison, nous serons amenés à réaliser des photographies (pour le site Internet [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr), ou pour diverses utilisations ou affichages). Ces photographies ou vidéos seront réalisées à l'occasion des sorties, des évènements, des activités du club ou encore des évènements de l'Union Sportive de Villejuif.

Ces photographies font partie intégrante de la vie du club, elles permettent de valoriser nos publications (notamment le site internet de l'USV Plongée), de mettre en avant nos activités et de partager entre nous et avec des internautes la convivialité de notre activité. Les photographies et articles seront en ligne sur nos publications et sur le site internet pour une durée indéterminée.

L'article 9 du Code Civil dispose que chacun a droit au respect de sa vie privée. Aussi nous souhaitons recueillir votre autorisation écrite préalable ou celle des responsables légaux en ce qui concerne les personnes mineures.

Aucune photographie reconnaissable ne sera publiée sans autorisation écrite des personnes concernées. En cas de refus un « floutage » sera effectué.

Je soussigné <sup>(1)</sup> .....

Autorise - N'autorise pas <sup>(2)</sup>

**L'USV Plongée à utiliser et à diffuser à titre gratuit des photographies me représentant ou représentant .....<sup>(3)</sup> réalisées au cours de la saison sportive.**

**Ces photographies seront susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :**

- Le site Internet du club,
- La page Facebook du club,
- Les publications de la ville de Villejuif,
- Les flyers et brochures de rentrée.

Date : / /

Signature :

<sup>(1)</sup> Si le signataire n'est pas la personne concernée, préciser sa qualité (père, mère, tuteur, ...)

<sup>(2)</sup> Rayer la mention inutile

<sup>(3)</sup> Indiquer le nom de la personne pour laquelle l'autorisation est donnée.



CLUB N° 07940213  
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES  
ET DE SPORTS SOUS MARINS

# UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



**ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE**  
Siège Social : MAISON DES SPORTS  
44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF  
Téléphone : 06 60 59 61 66  
Mail : [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)  
Site : [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr)



Nom :

Prénom :

## Passage des différents brevets FFESSM

### Brevets de Plongée

Niveau de plongée actuel :  Aucun  N1  N2  N3  N4  E1  E2  E3

Niveau préparé cette saison :  Aucun  N1  N2  N3  N4  E1  E2  E3

Indiquer le nombre de plongées effectuées depuis votre dernier brevet : .....

Désirez-vous passer le RIFAP : .....

Désirez-vous passer le NITROX : .....

Désirez-vous préparer l'Initiateur piscine : .....

Souhaitez-vous passer l'examen cette année :  OUI  NON

### Brevets de NEV

Niveau de NEV actuel :  Aucun  N1  N2  N3  E1  E2  E3

Niveau préparé cette saison :  Aucun  N1  N2  N3  E1  E2  E3

Souhaitez-vous passer l'examen cette année :  OUI  NON

### Autres Brevets

Désirez-vous passer un autre brevet de la FFESSM : Bio N1 Apnée N1

Autre : .....



CLUB N° 07940213  
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES  
ET DE SPORTS SOUS MARINS

UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE  
Siège Social : MAISON DES SPORTS  
44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF  
Téléphone : 06 60 59 61 66  
Mail : [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)  
Site : [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr)



**\*\*\* AUTORISATION PARENTALE \*\*\***  
**Pour la pratique de la Plongée Sous-Marine**

Nom du mineur (en majuscule) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Information sur les contre-indications médicales à la pratique de la plongée sous-marine en scaphandre :**

Le certificat médical est obligatoire pour la pratique de la plongée sous-marine.

Si vous avez déjà présenté un ou plusieurs des symptômes suivants, n'omettez pas de le préciser lors de votre visite au médecin du sport ou au médecin fédéral de plongée :

Problèmes cardiaques Problèmes respiratoires	Problèmes ORL	Problèmes nerveux
- Asthme - Pneumothorax	- Otites fréquentes - Perforation du tympan - Chirurgie de l'oreille - Sinusites	- Pertes de connaissances - Epilepsie - Spasmophilie ou Tétanie

**Autorisation parentale pour la pratique de la plongée sous-marine**  
(Obligatoire pour les moins de 18 ans)

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ autorise mon fils /  
ma fille de \_\_\_\_\_ ans, à pratiquer les activités sportives de l'Union Sportive de  
Villejuif Plongée et notamment la plongée sous-marine ou la nage en eau vive que ce  
soit en piscine ou lors des sorties organisées par le club.

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ **Signature du responsable légal :**

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domicilia- tion)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Domages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des Frais de recherche et de sauvetage (e) +++	10 000 €		15 000 €		25 000 €		NEANT	
Frais de caisson hyperbare	40 000 €		40 000 €		40 000 €		40 000 €	
Frais médicaux en cas de frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e) : Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 € +++	50 000 € (a)	30 000 €	50 000 € (a)	31 500 €	300 000 € (a)	8 000 €	40 000 € (a)
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance de caisson (hébergement/restauration) +++	A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €		A concurrence de 50€ TTC par jour, maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille +++	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille Accessibles 24/7 par téléphone Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement							
Soins dentaires urgents +++	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)	Inclus	500 € (b)
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié +++	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1ère classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation +++	Service téléphonique							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie(e)	Sans limitation de somme (c)							

Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement+++	Frais réels							
Avance sur frais à l'étranger	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance							
Avance sur caution pénale à l'étranger +++	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition.	15 000 € +++		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma+++	5.000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil.	Sans limitation de somme (c)							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation). +++	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès+++	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré. +++	Billet de retour avion classe économique ou train 1ère classe dans les 3 cas suivants : - Evacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré, - Evacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)							
Evacuation sanitaire et politique +++	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement							
<b>Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance) +++</b>								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel	Néant		300 €		500 €		300 €	
<b>GARANTIES LOISIRS TOP</b> <b>(garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous)</b> <b>Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence</b>								
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même évènement - Franchise de 35 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant.	Néant		Néant		- 7.000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même évènement - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 350 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays+++	Néant		Néant		150 € par bénéficiaire et 1.500 € pour un même évènement-		Néant	

Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson +++	50 € par jour et 500 € pour un même évènement	100 € par jour et 1.000 € pour un même évènement	200 € par jour et 2.000 € pour un même évènement	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone			Néant
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1.000 € par bénéficiaire Maximum 5.000 € pour un même évènement +++			
Envoi de médicaments introuvables sur place +++	Frais réels			Néant
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales. +++	- 300 € par évènement - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée +++	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire			Néant
Assistance Passeport/pièce d'identité +++	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement. +++	Avance de fonds : maximum 10.000 €			Néant
Evacuation sanitaire et politique +++	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même évènement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même évènement			

**TARIFS ANNUELS TTC**

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	20€	25 €	42 €	11 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	39 €	50 €	83 €	Pas de garanties

- a) Franchise de 25 € pour les frais de traitement.
- b) Franchise de 17 € par dossier.
- c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable.
- d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur [www.cabinet-lafont.com](http://www.cabinet-lafont.com) (rubrique "service en ligne").
- e) Par sinistre et par assuré.

**Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.**



CLUB N° 07940213  
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES  
ET DE SPORTS SOUS MARINS

# UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF PLONGÉE



**ÉCOLE FRANÇAISE DE PLONGÉE**  
Siège Social : MAISON DES SPORTS  
44, avenue Karl Marx 94800 VILLEJUIF  
Téléphone : 06 60 59 61 66  
Mail : [contact@usvplongee.fr](mailto:contact@usvplongee.fr)  
Site : [www.usvplongee.fr](http://www.usvplongee.fr)



## INFORMATION IMPORTANTE

Pour la bonne marche de notre club et afin de vous communiquer au plus vite toutes les informations importantes ou urgentes, il est très important de nous faire connaître immédiatement tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de domicile, de travail, de portable ou d'adresse e-mail qui pourraient se produire au cours de la saison.

Par avance merci.

Le bureau

